



Commune de Vully-les-Lacs



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente du Vully

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
<i>(Nom + Prénom = max. 40 caractères)</i>									
1	Bally	Alain	M	21.05.1972	BOUSSERS	INGENIEUR, 53 ans, Sortant, Chabrey	Rue des Pinsons 9 1589 Chabrey	<i>Bal</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Genilloud	Christian	M	27.02. 1960	Constantin	Enseignant retraité, 65 ans, Sortant, Constantine	Route des Closels 7 1587 Constantine	<i>Gy-H/</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Spahr	Claire-Marie	F	20.03.1970	Vully-les- Lacs Lengnau	Infirmière, 55 ans Sortante, Villars-le-Grand	Rue du Bonnalet 15 1584 Villars-le-Grand	<i>AlSp</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Schwab	Julien	M	05.02.1972	Keyres	Cadre dirigeant, 47 ans, Sortant, Président du Conseil communal, Constantine	Route du Village 25 1587 Constantine	<i>Jul</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 50... (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



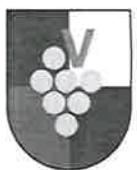
Commune de Vully-les-Lacs

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente du Vully



N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissanc e	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôl e (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
17	Aeby	Florian	M	28.05.82 Suisse St-Silvestre	Photographe Hypnotérapeute, Sortant	Salavaux	Impasse du Dérochau 12 1585 Salavaux		<input checked="" type="checkbox"/>
28	Bally	Noémie	F	14.10.05 Boussens	Étudiante, 20 ans, membre de la jeunesse de Constantine-Montmagny (JCM) Chabrey		Rue des Pinsons 9 1589 Chabrey		<input checked="" type="checkbox"/>
31	Bardet	Cédric	M	28.04. 1983 Vully-les-Lacs (Villars-le-Grand)	Ingénieur, 42 ans Sortant, membre de la commission des finances. Villars-le-Grand		Les Autins 26 1584 Villars-les-Grand		<input checked="" type="checkbox"/>
25	Bardet	Gilles	M	20.09. 1980 Vully-les-Lacs Villars-le-Grand	Militaire de carrière 45 ans Sortant Cotterd		Cotterd 5 1585 Cotterd		<input checked="" type="checkbox"/>
13	Besse	Amélie	F	16.09. 1988 Les Clées	Employée de commerce 36 ans, sortante, Membre du Comité de l'Entente Salavaux		Route de Villars-le-Grand 20b 1585 Salavaux		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 50. (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



Commune de Vully-les-Lacs



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente du Vully

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
20	Besson	Claude	M	21.04 1861	Vully-les- Lac	Agriculteur - viticulteur 64 ans, Sortant Bellerive	Chemin du Bas du Chaux 12 1585 Bellerive		<input checked="" type="checkbox"/>
12	Besson	Luce	F	20.03 1992	Vully-les- Lacs	Agricultrice - viticultrice Bellerive	Impasse des Cerisiers 43 1585 Bellerive		<input checked="" type="checkbox"/>
8	Bovet	Thierry	M	25.11 1965	Rue (FR)	Fountainier, 66 ans Villars-le-Grand	Route de la Rochette 15 1585 Villars-le-Grand		<input checked="" type="checkbox"/>
33	Chuard	Béatrice	F	05.04. 1958	Corcelles- Payerne	Retraitee, sortante, Chabrey	Le Grand Chemin 12 1589 Chabrey		<input checked="" type="checkbox"/>
14	Cibolini	Fabio	M	7.03 1975	Erana TI Onssonne	Plonkew - Électricien 50 ans Bellerive	Ch. du Bas de Chaux 16 1585 Bellerive		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 50 (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.**
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



Commune de Vully-les-Lacs

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente du Vully



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
19	Dupertuis	Mathias	M	06/12/1994	Ormont dessous	Sapeur-pompier professionnel 31 ans, sortant Montmagny	Rue de la Laiterie 4 1587 Montmagny		<input checked="" type="checkbox"/>
21	Fassler	Gaetan	M	1.07.1988	Appenzell Ai	Garde-forestier au groupement forestier Broye-Vully 35 ans	Route de Chabrey 22 1584 Villars-le-Grand		<input checked="" type="checkbox"/>
10	Fluri	René	M	19.6.1952	Olten et Soleure	Retraité actif, 3 enfants dont 2 à Vully, commission de gestion depuis la fusion, sortant	Chemin des Usements 3b 1589 Chabrey		<input checked="" type="checkbox"/>
34	Gentizon	Florian	M	12.12. 1985	Constantine	Mécanicien machines agricoles Stabilisation réfection de chemins	Ruelle des Marnes 2a 1587 Constantine		<input checked="" type="checkbox"/>
29	Jaunin	Simon	M	15.10. 1988	Villars-le-Grand	Agriculteur 35 ans, sortant Villars-le-Grand	Route de Chabrey 4 1584 Villars-le-Grand		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 50. (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



Commune de Vully-les-Lacs

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente du Vully



N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
22	Jobin	Anne	F	19.08.1986	Vully-les-Lacs	Adjointe - Zénfants - sortante membre du SDIS	Route de Salavaux 6b 1585 Salavaux		<input checked="" type="checkbox"/>
7	Loup	David	M	17.05.83	Vully-Les-Lacs	Directeur - Agriculteur, 42ans Sortant, Constantine	Route de Bellevue 3b 1587 Constantine		<input checked="" type="checkbox"/>
M	Loup	Philippe	M	05.08.66	Vully-les-Lacs	Papa de 4 enfants, Ingénieur Micro technique, commerçant Défendre les intérêts de la	Chemin des Côtes 7 1587 Montmagny		<input checked="" type="checkbox"/>
5	Maeder	François	M	23.06.74	Morat	Sorbois / Marié / 2 enfants / Technicien - Commercial en menuiserie 51ans	Mur Route d'Outre Mur 3 1787 Mur		<input checked="" type="checkbox"/>
32	Martinucci	Anthony	M	28.02.88	Rüeggisberg	Entrepreneur indépendant Dans la commune Vully-les-Lacs Papa de 2 enfants	Route de la Croix 12 1589 Chabrey		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 50. (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



Commune de Vully-les-Lacs

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente du Vully



N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
23	Schwab	David	M	30.8.1982 Kenzers		Responsable production, 43ans, sortant, Salavaux	Chemin des Places 5 1585 Salavaux		<input checked="" type="checkbox"/>
15	Vessaz	Fabienne	F	28.7.1981 Vully-les-Lacs Courtépin		Gestionnaire administrative, 44ans, sortant, Villars-le-Grand	Chemin de Tellette 4 1584 Villars-le-Grand		
18	Vincent	Raphaël	M	08.02 1977	Vallamand	Agriculteur Sortant, Vallamand	Chemin des Pallins 2 1586 Vallamand		<input checked="" type="checkbox"/>
27	Vioget	Jean-Claude	M	26.11 1961	Valbroye	Ingénieur ETS, Chef de projets 64ans, sortant Cotterd	Chemin des Vaches 4 1585 Cotterd		<input checked="" type="checkbox"/>
30	Wenger	Philippe	M	31.05.57	La Sagne	Retraité du bâtiment libre 1586 Vallamand	Place du Village 6 1586 Vallamand		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir est de ...50 (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



Commune de Vully-les-Lacs

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente du Vully



N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
24	Wuillemin	Fabrice	M	22.11.1979	Vully-les-Lacs	Ingénieur 46 ans / Sortant Salavaux	Chemin Fleuri 1 1585 Salavaux		<input checked="" type="checkbox"/>
6	Quartenoud	Alexia	F	25.04.1995	Treyvaux	Paysagiste indépendante 30 ans Vallamand	Chemin des Rapilles 1 1586 Vallamand		<input checked="" type="checkbox"/>
9	Hügli	Maud	F	09.09.1992	Gampelen	Employée de commerce 33 ans Constantine	Rte de Bellevue 8 1584 Constantine		<input checked="" type="checkbox"/>
26	Stouolmam	Julien	M	19.06.1977	Naz	Contremaitre Génie-Civil Villars-le-Grand	Ruelle des Triques 4 1589 Villars-le-Grand		<input checked="" type="checkbox"/>
4	Quercia	Victorio	M	28.05.1966	Vully-les-Lacs	Directeur Entreprise Chimie	Impasse de la Roteyre 5 1586 Vallamand		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 50. (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



Commune de Vully-les-Lacs



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente du Vully

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
16	Marti	Cédric	M	30/03/91	Vully-les-Lacs	-Boucher/cuisinier - 34 ans. - Salavaux	Rte de Villars-le-Grand 20 A 1525 Salavaux		<input checked="" type="checkbox"/>
36	Schmidt	Thomas	M	17.06.1972	Saillon VS	- Diplomate - MUR	impasse d'Ihhart 1 1787 MUR		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 50 (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.